

Loiret VO 2019

Du 10 mai 2019 au 12 mai 2019

Edité le 5 mai 2019 à 17:53 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745111 **C.J.F. TIR**

* Cette convocation tient lieu de justification.

* Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :

- Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
- Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).

* Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.

* Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

* Equipes à inscrire et régler (par chèque uniquement) sur place, avant les tirs.

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03415434	DUTARDE Claude	S2 6	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 16:00
03463431	MENISSEZ Franck	S2 4	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 11:00
-- Fin --				

Loiret VO 2019

Du 10 mai 2019 au 12 mai 2019

Edité le 5 mai 2019 à 17:53 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745162 **ENTENTE CHAPELLOISE**

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler (par chèque uniquement) sur place, avant les tirs.

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02141182	CASSE Thierry	S2 5	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 14:30
82425207	COLIN Audric	JG 3	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 09:30
02853108	MERGAULT Jean-Louis	S3 3	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 09:30
82425224	TOUZEAU Philippe	S2 5	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 14:30

-- Fin --

Loiret VO 2019

Du 10 mai 2019 au 12 mai 2019

Edité le 5 mai 2019 à 17:53 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745170 **FRATERNELLE DE TIGY**

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler (par chèque uniquement) sur place, avant les tirs.

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste
02727916	LE GUEN Mickaël	S1 5	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 14:30
		-- Fin --		

Loiret VO 2019

Du 10 mai 2019 au 12 mai 2019

Edité le 5 mai 2019 à 17:53 - page 1 -

HORAIRES DE TIRAssociation : 0745274 **SMOC ST-JEAN BRAYE**

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire et régler (par chèque uniquement) sur place, avant les tirs.

253	Pistolet Vitesse 25 mètres	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03364127	COSTA Alexandre	S1 6	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 16:00
00894740	NIOCHE Pascal	S2 4	253 / Pistolet Vitesse	samedi 11 mai 2019 à 11:00
-- Fin --				